



Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public

Est par les présentes, donné par le soussigné, Larry Drapeau, de la susdite municipalité :

QUE lors d'une séance ordinaire, tenue le quatrième jour du mois de mars 2019, le conseil a présenté un projet de règlement établissant un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux et remplaçant le règlement numéro 290;

QUE ce règlement sera adopté lors de la prochaine séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 8 avril 2019 à 19 h 30 au lieu ordinaire de ses délibérations, situé au 1891, rue Principale à Saint-Cuthbert.

Résumé du projet de règlement :

Les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

1. l'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité;
2. l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
3. la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
4. le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
5. la loyauté envers la municipalité;
6. la recherche de l'équité.

Les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables. Les règles prévues au code d'éthique et de déontologie ont pour objectifs de prévenir, notamment :

1. toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
2. toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2);
3. le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

Donné à Saint-Cuthbert ce cinquième jour du mois de mars deux mille dix-neuf.

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication (article 420)

Je, soussigné, Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Sorel-Tracy, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie, entre 9 et 18 heures le cinquième jour du mois de mars 2019, à chacun des endroits suivants, savoir : sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Cuthbert (www.st-cuthbert.qc.ca) et à l'entrée du bureau municipal

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce cinquième jour du mois de mars 2019.

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier